# Assassinats de Ghislaine Dupont et Claude Verlon en 2013 au Mali: «On attend une nouvelle déclassification depuis trois ans»

**Le 2 novembre, c'est la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes, initiée en 2013 suite à l'assassinat dans le nord du Mali de la reporter Ghislaine Dupont et du technicien de reportage Claude Verlon, tous deux de RFI. C'était il y a 13 ans jour pour jour et leurs proches continuent de faire vivre leur mémoire mais aussi de réclamer la levée des obstacles administratifs dans leur quête de vérité.**

Publié le : 02/11/2026 - 09:11 Modifié le : 02/11/2026 - 09:23



Claude Verlon et Ghislaine Dupont, envoyés spéciaux de RFI au Mali, ont été enlevés et assassinés à Kidal samedi 2 novembre 2013. RFI

Cela fait 13 ans, ce 2 novembre 2026, que nos collègues de RFI Ghislaine Dupont et Claude Verlon ont été assassinés à Kidal, dans le nord du Mali. Ils étaient en reportage lorsqu'un commando d'al-Qaïda au Maghreb islamique les a enlevés avant de les exécuter, moins d'une heure plus tard, aux portes de la ville.

Treize ans après les faits, l'enquête judiciaire est toujours en cours en France et des zones d'ombre demeurent.

L'association des Amis de Ghislaine Dupont et Claude Verlon signait le 17 octobre une tribune intitulée « Familles de victimes de crimes, nous demandons la levée du secret défense » avec les proches du chef de l'État burkinabè Thomas Sankara, de l'ancien ministre français Robert Boulin et de l'opposant marocain Mehdi Ben Barka, entre autres, pour demander une réforme du secret défense en France, qui, pour tous ces proches, ne doit plus être à la seule discrétion de l'exécutif.

Danièle Gonod, présidente des Amis de Ghislaine Dupont et Claude Verlon, explique, au micro de Carol Valade : « *Le nouveau juge qui a été nommé au pôle antiterroriste sur notre affaire, Valéry Muller, a demandé de nouvelles déclassifications en janvier 2026, sur une conversation entre les commanditaires et les ravisseurs, et aussi sur le rapport des forces spéciales. Nous avons reçu en mai un simple document de la Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE), qui ne fait absolument pas avancer le dossier. Nous n'avons absolument aucun retour depuis.* »

Marie Dosé, avocate de l'association, ajoute : « *Le magistrat instructeur est allé jusqu'à préciser des demandes en téléphonie sur les faits et gestes des survivants, sur le rapport d'intervention qui a été rédigé par les forces spéciales françaises. Parce que, là encore, on ne peut pas entendre qu'aucun rapport d'intervention n'a été rédigé par les forces spéciales françaises qui étaient sur place ! Ça n'est tout simplement pas possible ! Qu'on arrête de nous dire que ce rapport n'existe pas ! Donc, le nouveau magistrat instructeur, monsieur Muller, a pris soin de solliciter ce rapport d'intervention qui, nécessairement, est couvert par le secret défense, qu'on le transmette aux parties civiles.* »

Marie Dosé s’agace : « *Là, maintenant, ça suffit ! Après treize années, on est en droit de savoir exactement ce qu'il s'est passé. Que le ministère joue enfin le jeu de la transparence, comme il s'y est engagé d'ailleurs auprès des parties civiles. Nous attendons une nouvelle déclassification depuis trois ans et demi. Ce qui nous a été donné au début du mois de janvier ne sert strictement à rien. Il est temps de jouer le jeu de la transparence.* »

Danièle Gonod conclut : « *Monsieur Macron, qui est chef des armées, s’est engagé à la totale transparence. À partir du moment où vous ne dites pas, on peut toujours supposer que vous cachez quelque chose. La vérité, ça éclaircit, ça permet aux proches d'avoir un sentiment que la justice peut se faire et d'avoir un apaisement que nous n'avons toujours pas 13 ans plus tard.* »